

# AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : EUR 44/001/2007 (Public)  
Bulletin n° : 012  
ÉFAI  
19 janvier 2007

## Turquie. Un journaliste turc d'origine arménienne assassiné

Amnesty International déplore l'assassinat, ce vendredi 19 janvier, de Hrant Dink, journaliste turc connu d'origine arménienne. L'organisation pense qu'il a été pris pour cible en raison de son travail en tant que journaliste et défenseur de la liberté d'expression.

Hrant Dink, rédacteur en chef du journal *Agos* et collaborateur régulier de l'influent quotidien *Zaman*, a été, semble-t-il, abattu de trois balles devant les locaux du journal *Agos*, à Istanbul, ce vendredi 19 janvier. Hrant Dink, cinquante-trois ans, défendait avec passion l'universalité des droits humains, aux côtés de militants des droits humains, de journalistes et d'intellectuels représentant tous les courants politiques. Bien connu pour sa volonté de débattre ouvertement et de manière critique de la question de l'identité arménienne et des versions officielles des massacres d'Arméniens en 1915 dans l'histoire turque, Hrant Dink a également publié de nombreux écrits sur le thème de la démocratisation et des droits humains.

*« Il existe encore en Turquie un certain nombre de lois très sévères qui vont dans le sens de la suppression de la liberté de parole. Ces lois, conjuguées aux déclarations officielles persistantes de hauts responsables du gouvernement, de l'État et de l'armée condamnant tout débat critique et toute opinion dissidente, créent une atmosphère propice aux actes de violence »,* a déclaré Nicola Duckworth, directrice du programme Europe et Asie centrale à Amnesty International.

En 2006, Hrant Dink a été poursuivi pour la troisième fois pour *« dénigrement public de l'identité turque »* au titre de l'article 301 du Code pénal turc. Amnesty International a lancé un appel en faveur de l'abrogation de cette loi et a condamné les poursuites engagées contre le journaliste et le harcèlement judiciaire dont il faisait l'objet pour avoir exprimé de manière pacifique une opinion critique. Hrant Dink avait été condamné à six mois de prison avec sursis en juillet 2006, après avoir été reconnu coupable en octobre 2005 de *« dénigrement public de l'identité turque »*.

Amnesty International appelle les autorités turques à condamner toutes les formes d'intolérance, à respecter les droits de tous les citoyens de la République turque et à enquêter de manière approfondie et impartiale sur le meurtre de Hrant Dink ; l'organisation demande aux autorités de rendre publiques les conclusions de l'enquête et de juger les meurtriers présumés conformément aux normes internationales d'équité des procès.

Pour plus d'informations concernant les préoccupations d'Amnesty International à propos de l'article 301 du Code pénal turc, voir (en anglais):

*Turkey: Article 301: How the law on idenigrating Turkishness is an insult to free expression* (index AI : EUR 44/003/2006 ; <http://web.amnesty.org/library/index/engeur440032006>)

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>